



École secondaire les Seigneuries
165, route 218
St-Pierre-les-Becquets (Québec) G0X 2Z0

ÉPREUVES UNIQUES

Épreuves	Pourcentage
Mathématique 4 ^e secondaire : Culture, société et technique (Utiliser un raisonnement mathématique)	Ces épreuves comptent pour 50% du résultat final de l'élève.
Français écriture 5 ^e secondaire : <ul style="list-style-type: none"> Remise du dossier préparatoire Tâche d'écriture 	
Anglais 5 ^e secondaire : <ul style="list-style-type: none"> Interaction orale Production écrite 	

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2021-2022
Accès DEP- 2^e cycle**

ANNEXE C

RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire et, parmi celles-ci, les unités suivantes :

- 1^o 6 unités de langue d'enseignement (français) de la 5^e secondaire;
- 2^o 4 unités de langue seconde (anglais) de la 5^e secondaire;
- 3^o 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4^o 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5^o 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 6^o 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 7^o 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

* **Relevé des apprentissages : document produit par le MEES faisant état des résultats officiels obtenus par l'élève en 4^e et 5^e secondaire.**

Renseignements importants concernant l'évaluation
Document à conserver pendant toute l'année scolaire

Modifications au régime pédagogique 2021-2022

COMMUNICATIONS ET BULLETINS

Afin de renseigner les parents de l'élève sur ses apprentissages et son comportement, l'école leur transmet une première communication écrite autre qu'un bulletin au plus tard le 19 novembre et une deuxième au plus tard le 22 avril.

Afin de renseigner les parents de l'élève sur son cheminement scolaire, l'école leur transmet un bulletin à la fin de chacune des deux étapes. Ceux-ci sont transmis au plus tard le 28 janvier pour la première étape et le 10 juillet pour la deuxième étape.

Le résultat final par compétence ou par volet est calculé selon la pondération suivante : 40 % pour la première étape et 60 % pour la deuxième étape.

BULLETIN SECONDAIRE

Les résultats de l'élève présentés dans le bulletin doivent comprendre :

- 1^o un résultat détaillé par compétence pour les matières langue d'enseignement, langue seconde et mathématique;
- 2^o un résultat détaillé par volet, théorique et pratique, pour les matières obligatoires et à option à caractère scientifique, à l'exclusion de mathématique, telles science et technologie et applications technologiques et scientifiques;
- 3^o un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe.

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

Pour toute épreuve imposée par le ministre, le résultat d'un élève à celle-ci vaut pour 10 % du résultat final de cet élève.

Pour tout programme qui fait l'objet d'une épreuve imposée par le ministre menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, le résultat d'un élève à celle-ci vaut pour 20 % du résultat final de cet élève.

N.B. Pour les épreuves imposées par le CSS, le résultat d'un élève vaut pour 10 % du résultat final de cet élève.

Modifications normes et modalités et calendrier scolaire 2021-2022

	Fin de l'étape	Date de remise des notes par les enseignants	Date limite de disponibilité aux parents sur le Portail parents	Pondération
1 ^{re} communication		12 novembre 2021 à 12 h	17 novembre 2021	
1 ^{er} bulletin	23 décembre 2021 (78 jours)	14 janvier 2022 à 12 h	21 janvier 2022	40 %
2 ^e communication		14 avril 2022 à 12 h	21 avril 2022	
2 ^e bulletin	22 juin 2022 (102 jours)	22 juin 2022 à 12 h	28 juin 2022	60 %

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant sera disponible sur le Mozaïk portail au plus tard le **15 octobre 2021**.

- Une **communication par mois** sera faite par l'enseignant disciplinaire, auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindrait pas le seuil de réussite ou, par le tuteur, pour un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du **26 août au 4 novembre 2021**.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **15 novembre 2021**.
- Des rencontres avec les enseignants auront lieu le **18 novembre 2021** en soirée et le **19 novembre 2021** en avant-midi.

Deuxième bulletin :

- Étape du **5 novembre 2021 au 11 février 2022**.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **15 février 2022**.
- Des rencontres sur rendez-vous des enseignants ou à la demande du parent auront lieu le **17 février 2022**.

Troisième bulletin :

- Étape du **14 février au 22 juin 2022**.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **28 juin 2022**.

* Vous trouverez un commentaire sur une des compétences transversales suivantes.

Compétences transversales	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail		X
Savoir communiquer		
Savoir travailler en équipe		

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (3^e et 4^e secondaire)

Discipline	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Français, langue d'enseignement	Écrire (40 %)	Selon le cheminement de l'élève	
	Lire (40 %)	Selon le cheminement de l'élève	
	Communiquer oralement (20 %)	Selon le cheminement de l'élève	
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	Selon le cheminement de l'élève	
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)	Selon le cheminement de l'élève	
	Écrire des textes (30 %)	Selon le cheminement de l'élève	
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)	Selon le cheminement de l'élève	
	Déployer un raisonnement mathématique (70 %)	Selon le cheminement de l'élève	

Pour les autres matières, un résultat disciplinaire sera présent à chacun des bulletins : programme local, art dramatique, éducation physique, préparation au marché du travail, ainsi que les programmes optionnels ou locaux qui peuvent être offerts.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEES à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires ...